



Ville de Pontivy

Commission commerce et artisanat

Compte-rendu de la réunion du 23 mai 2018

C35-2018-002

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Christine LE STRAT, Maire
M. Jacques PERAN, Adjoint Pontivy
M. François-Denis MOUHAOU, Adjoint Pontivy
M. Jean-Marie HERVE, CCIM, Responsable de la délégation de Pontivy
M. Gwenaël RIO, CMA, Président de la délégation de Pontivy
Mme. Karine DROUARD, Vice-Présidente UCIAP Pontivy
M. Mickaël FRABOULET, Pontivy Sud Entreprises
M. Serge LEBRETON, Président Triskell Développement
M. Marcel COETMEUR, Représentant des consommateurs
M. René PICQUET, Représentant des marchés
M. Kévin NADO, animateur commerce Pontivy

§

Rappel de la démarche

Madame LE STRAT indique qu'en réactivant la commission extra municipale du commerce, l'objectif de la municipalité est double :

- Mettre tous les acteurs économiques (Ville de Pontivy, Pontivy Communauté, Unions des commerçants, Chambre des Métiers, Chambre de commerce et d'Industrie) sur le même niveau d'information
- Réfléchir de manière concertée à un développement commercial équilibré pour Pontivy, source d'attractivité et d'emplois pour la ville.

Projet d'ensemble commercial

Les intervenants détaillent leur projet d'ensemble commercial sur la zone de Pont Er Morh. Le projet, localisé sur un terrain à vocation commerciale et accolé à l'enseigne

LIDL accueillera deux cellules pour un total de 4 250 m² de surface de vente. Des précisions sont apportées en lien avec le bâtiment, la gestion des flux, le recul par rapport à la route, la prise en compte des espaces verts et plus largement l'environnement du site. Deux enseignes viendront s'installer dont Intersport. La seconde reste à valider mais des pourparlers sont en cours avec But. Monsieur PERAN et Madame LE STRAT expriment leurs inquiétudes quant à un déplacement de But qui laisserait une friche sur la zone de Pontivy Sud. Les porteurs de projet indiquent qu'ils sont en cours de négociation avec un mandataire local pour une reprise du bâti mais que tant que rien n'est signé avec But, ils ne peuvent pas avancer plus amont dans la démarche. Madame LE STRAT s'inquiète également de la forte concurrence entre enseignes de sport que va engendrer l'arrivée d'Intersport. Monsieur PERAN ajoute que cette concurrence s'étendra aux commerces d'habillement du centre-ville car Intersport propose beaucoup de sportswear. Madame DROUARD et Monsieur RIO sont également inquiets et estiment qu'une offre importante existe déjà sur le territoire. De l'avis des porteurs de projet, Pontivy a le potentiel pour 3 enseignes de sport complémentaires. Les membres de la commission émettent un avis défavorable sur le dossier et demandent à rencontrer les responsables des enseignes qui s'installeront.

Projet de restaurant

Les porteurs de projet présentent le concept de restaurant qui sera situé à l'arrière de l'ensemble commercial qui héberge actuellement le Crédit Mutuel de Bretagne. Ce restaurant, situé sur la zone de la Niel, proposera une partie épicerie fine en plus de l'espace restauration qui proposera uniquement des produits frais. Ce concept permettra, selon Madame DROUARD, de combler un manque sur la zone de la Niel. Madame LE STRAT s'interroge sur la faible surface de vente au regard des éléments du SCOT. Monsieur PERAN estime qu'il y a consensus sur la nature de l'activité mais regrette que l'installation ne se fasse pas en centre-ville.

Des réserves sont également émises sur l'entrée et la sortie des véhicules. Le porteur de projet se dit prêt à étudier la possibilité d'une sortie indépendante.

Les membres de la commission émettent un avis favorable avec une réserve au regard de la faible superficie du projet et des prescriptions du SCOT.

Réaménagement de la rue Nationale

Le troisième point à l'ordre du jour est le réaménagement de la Rue Nationale. Le projet s'étend du projet de Pôle d'échange multimodal (Gare) au Palais des Congrès. Le processus de sélection du bureau d'études est en cours. La phase étude et scénarios d'aménagement s'étalera jusqu'à l'été 2019 avant l'entrée dans une phase opérationnelle à l'automne 2019. Madame DROUARD rappelle la nécessité de prévenir les commerçants dès que le calendrier des travaux sera précisé.

Périmètre de protection du linéaire commercial

La commission évoque en dernier point la mise en place d'un périmètre de protection du linéaire commercial. Le règlement d'urbanisme du PLUi peut identifier et délimiter les quartiers, îlots et voies dans lesquels doit être préservée ou développée la diversité commerciale. (art L 151-16 et R 151-37 4° du code de l'urbanisme). Sur un secteur délimité, il est possible de n'autoriser que les changements de destination vers du commerce de détail ou des activités de restauration. Ce qui peut exclure les services marchands de type banque ou activités immobilières. Ce dispositif permet d'offrir au consommateur une concentration des activités commerciales sur des espaces dédiés. Les élus doivent encore débattre du périmètre lors d'un prochain bureau municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame LE STRAT et Monsieur PERAN concluent la réunion.